

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les élections sénatoriales. — Le successeur de M. Poincaré. — La signature du protocole est imminente. L'heure de l'expiation est venue. — Le relèvement des tarifs des chemins de fer. — La situation économique de la France. Produire à outrance reste le seul remède. — L'Italie et les Alliés.

Huit jours encore et le cycle électoral prendra fin par le renouvellement des deux tiers du Sénat. En raison des décès à remplacer ces élections intéresseront la presque totalité des départements. Elles ont donc une importance indiscutable que souligne le « Réveil Économique » : « Les résultats obtenus aux élections législatives nous donnent le droit de penser qu'un programme résumant les besoins économiques et s'inspirant, pour amener le relèvement rapide du pays, des principes d'ordre, de liberté et de travail, sera dans la plupart des cas également accepté par les candidats au Sénat. »

Il ne sera pas superflu d'attirer l'attention des hommes qui briguent le redoutable honneur de légiférer demain, sur le grave problème de la production agricole et industrielle. Seul, le travail nous donnera les produits du sol que nous achetons actuellement à l'étranger dans des conditions ruineuses. Seul, le travail nous permettra de fabriquer pour notre usage et pour l'exportation. Seul, le travail pourra lutter contre la crise du change. Il faudra mettre en pratique la doctrine du plus grand effort, sans quoi il n'est pas de remède à la vie chère ni à la situation financière. Voici pour les principes.

Pour les hommes ? Cherchons des compétences. Le Sénat doit être une assemblée composée d'hommes d'expérience appartenant à tous les mondes : diplomatique, judiciaire, politique, intellectuel, militaire, économique, scientifique, etc.

Il se prête admirablement aux premières manifestations de la représentation professionnelle vers laquelle nous devons tendre. Le devoir des députés sénatoriaux est d'y faire entrer ceux de nos concitoyens qui nous honorent, ceux dont le savoir dans tous les domaines est une richesse nationale, ceux dont le caractère est un gage de courage civique.

Les élections sénatoriales terminées on songera à désigner le successeur de M. Poincaré. L'élection suivra de près puisqu'elle aura lieu à Versailles le 17 janvier.

Nombre de journaux pensent que les suffrages se porteront en masse sur le nom de Clemenceau. Notre confrère de « Paris-Télégrammes » croit que le Président du Conseil sera élu par enthousiasme et obligé de s'incliner devant la presque unanimité qui l'enverra à l'Élysée.

On annonce, il est vrai, que M. Clemenceau renonce à son mandat de sénateur. Mais, même si ses amis ne parviennent pas à le faire revenir sur sa décision, il n'est pas indispensable d'être parlementaire pour être élu Président de la République. Si donc une énorme majorité s'affirme sur son nom, il sera difficile à l'intéressé de se récuser. Clemenceau n'est pas homme à se soustraire à une tâche qui lui sera imposée. Il l'acceptera moins pour les honneurs que dans le désir de servir jusqu'au bout la France et la République qu'il veut incontestée à l'intérieur, glorieuse à l'extérieur et à la tête de la Civilisation dans le monde entier.

L'entrée en vigueur du traité de Versailles n'est plus qu'une question de jours. On espère que le protocole sera signé vers le 6 ou le 7 janvier.

Cela ne veut pas dire que tous les problèmes de la paix seront résolus. Mais on sera enfin dans la bonne voie.

Il restera surtout à régler la question de savoir si les cinq grandes puissances qui ont contribué à la victoire du Droit vont rester des puissances « alliées et associées », ou si les quatre puissances d'Europe estimeront qu'elles peuvent se passer du concours des États-Unis, ou démocrates et républicains ont du mal à s'entendre pour ratifier le Traité de Versailles.

Ce serait une faute capitale de ne pas essayer de marcher en plein accord avec les Américains, car l'Euro-

pe a besoin, pour son relèvement, du concours yankee. Et, d'ailleurs, que pourrait-on faire de définitif sans les États-Unis ?

L'Allemagne ne peut payer ce qu'elle lui fournit les matières premières indispensables à son industrie.

La solution des problèmes de l'Adriatique, — celle du problème russe, celle du problème ottoman exigent la ratification américaine si l'on veut faire œuvre durable.

L'entente franco-anglaise est une force, c'est entendu, mais ce serait pourtant une force insuffisante contre une Allemagne régénérée, si l'Amérique ne restait pas à nos côtés pour contenir les visées des pangermanistes revanchards.

Quoi qu'il en soit, toutes les habiletés des Boches n'ont pas réussi à dissocier les Alliés.

Le moment de l'expiation est venu. Il va falloir payer et livrer les coupables convaincus de crimes contre l'humanité. L'Allemagne a pu retarder l'heure du châtimeur, il n'est plus en son pouvoir de la supprimer !

La Chambre a décidé le relèvement des tarifs des chemins de fer. Le public n'est pas content. Cela est naturel, mais nous ne sommes pas au bout des décisions pénibles. Il faut de l'argent, beaucoup d'argent, l'Etat comme les grandes Compagnies ne peuvent le demander qu'au public !

Il ne faut pas perdre de vue que la situation financière des grands réseaux est lamentable. C'est surtout le résultat de la journée de 8 heures. Le déficit est actuellement de 4 milliards; 1920 aurait fait un nouveau trou de 2 milliards.

Pouvait-on laisser à l'Etat, c'est-à-dire à tous les contribuables, le privilège de combler ce déficit annuel et croissant ?

Il est juste, comme le dit un de nos confrères, de faire payer à leur valeur les services rendus et de les faire payer à ceux qui en profitent. Celui qui ne voyage pas ne doit pas payer, sous forme d'impôt, le découvert résultant de l'insuffisance du prix acquitté par ceux qui voyagent. Comme en ce qui concerne les P. T. T., ceux qui n'écrivent pas n'ont pas à solder, par leurs impôts, l'insuffisance d'affranchissement de ceux qui ont une correspondance active.

Et comme là, il est juste de demander aux intéressés d'abord, le paiement intégral des frais qu'ils occasionnent. Cela aura pour résultat d'assainir les finances de l'Etat et le contribuable sera assez surchargé par ailleurs pour qu'on ne lui demande pas, par surcroît, de payer pour son voisin !

El puit ce relèvement des tarifs était nécessaire car l'axiome commercial est vrai pour les grandes Compagnies comme pour le petit négociant : Nul ne travaille bien s'il travaille à perte !

Ayant désormais la possibilité d'équilibrer leur budget, les Compagnies amélioreront leurs transports et accroîtront le nombre des trains. Si l'on diminuait les convois, à l'heure actuelle, c'est que le déficit était d'autant plus grand qu'il circulait plus de trains. L'amélioration des services sera une conséquence certaine de la décision du Parlement. Et le jour où la crise des transports sera résolue, il en résultera inévitablement une amélioration dans le coût de la vie parce que les approvisionnements généraux du pays seront mieux assurés.

Mais la situation économique de notre pays ne s'améliorera grandement que le jour où les Français voudront comprendre qu'il faut produire, produire à outrance pour éviter de demander à l'étranger les denrées qui nous manquent. Il y a évidemment des matières premières indispensables à notre industrie, que nous ne pouvons nous procurer chez nous, mais si nous produisons assez pour payer ces matières par des exportations équivalentes, nous paierions nos achats au prix réel et non à un prix accru par un change désastreux.

Un exemple prouvera mieux la chose au lecteur. Au cours de l'année 1919, le taux de la livre anglaise, à Londres, a été de

25,97	en janvier,
29,86	en juin,
40,42	en décembre.

De sorte que, par 100 francs d'achats faits à Londres, les Français ont dû payer en plus de 100 francs :

3 francs	en janvier,
18,56	en juin,
62,80	en décembre.

Or, en neuf mois, nous avons importé d'Angleterre pour 5 milliards 414 millions de marchandises. Pour ces 5 milliards 1/2 de produits, les acheteurs ont dû verser un supplément d'un milliard environ à cause du change désastreux pour nous.

Si les Français avaient produit pour exporter, chez nos alliés, dans le même laps de temps, 5 milliards 1/2 de marchandises, l'équilibre se serait établi sans perte pour nous et notre pays n'aurait pas ajouté un milliard au chapitre de nos déficits.

Mais pour produire il faudrait réviser cette loi de 8 heures qui est un désastre pour la France au point de vue économique.

En veut-on un exemple typique ? Les mines du Nord recommencent à fonctionner. La plupart d'entre elles sont en mauvais état, du fait des Boches et il faudra plusieurs années pour ramener une production normale. Mais quatre d'entre elles, restées intactes, peuvent produire le maximum : Bruay, Marles, Clarence, Ferfay.

Bruay produisait, avant la guerre, 9,000 tonnes avec 12,000 mineurs. Pendant la guerre la production atteignit 16,000 tonnes avec 23,000 hommes. Aujourd'hui il y a 15,000 travailleurs et la production atteint à peine 8,000 tonnes ; il y a 3,000 mineurs de plus qu'en 1913 et le rendement est tombé de 9,000 à 8,000 tonnes.

Et ainsi dans les autres mines ! Personne ne songe à revenir sur le bénéfice matériel que la loi de 8 heures accorde à l'ouvrier, mais qu'on permette l'accroissement des heures supplémentaires — rétribuées évidemment — stupidement limitées par une loi qui ruine la France, on pourra ainsi augmenter le rendement industriel du pays et faciliter une exportation qui seule peut permettre le relèvement du change en reconstituant notre crédit à l'étranger.

La Chambre qui semble vouloir faire de la bonne besogne n'hésitera pas à réviser et améliorer une loi néfaste.

Deux questions passionnent actuellement l'Italie : celle des Alliés et celle de Fiume.

M. Nitti, le président du Conseil Italien, va essayer de résoudre ces deux problèmes dans les conversations qu'il aura à Paris et à Londres, avec MM. Clemenceau et Lloyd George.

Nos voisins avaient éprouvé une certaine inquiétude à propos des récentes conversations de Londres. Ils croyaient voir dans ces conversations le désir franco-britannique de régler les questions européennes en dehors des autres alliés.

C'est une erreur certaine, les conversations en question étaient indiscussibles pour parler de la situation créée par l'attitude du Sénat américain qui n'a pas encore ratifié le traité, mais jamais on n'a songé à écarter l'Italie de la discussion des grands problèmes européens.

M. Nitti s'en convaincra au cours de son voyage. Mais nos frères latins ne peuvent pas supposer que l'Angleterre et la France s'efforceraient de solutionner la question de l'Adriatique selon les vues de Rome, sans obtenir, d'autre part, des compensations légitimes. L'Italie trouvera chez nous un appui certain, mais elle doit, en échange, entrer nettement dans l'alliance défensive envisagée pour le cas où l'Allemagne songerait à se soustraire aux engagements signés à Versailles.

Cette question sera résolue au cours du voyage de M. Nitti qui prend, par cela même, une importance capitale.

A. C.

Election du Président de la République

Le « Temps » se dit en mesure d'affirmer que la date du 17 janvier est choisie en principe pour la réunion du Congrès de Versailles dans lequel doit être élu le président de la République. Un décret sera pris incessamment par le gouvernement pour convoquer les membres des deux Chambres à cette réunion.

Le président du Sénat adressera ensuite, après les élections du 11 janvier prochain, la lettre habituelle aux députés et sénateurs, les invitant à se rendre à l'heure qu'il fixera pour la réunion de l'Assemblée nationale.

On avait hésité un moment avant d'arrêter cette date, parce qu'on examinait s'il serait possible, vu le peu d'intervalle à courir entre la constitution du Sénat renouvelé et la réu-

nion du Congrès d'accomplir toutes les formalités matérielles qui s'imposent préalablement.

Aujourd'hui, on a acquis la conviction que toutes les conditions exigées seront remplies. Le délai impartit pour atteindre ce but est celui compris entre le 13 janvier jour où les Chambres doivent se réunir de plein droit, pour leur session ordinaire de 1920 et le samedi 17 janvier.

Le 13 janvier, le Sénat sera saisi de tous les dossiers des élections. On sait que, dans les départements où il n'y a qu'un tour, le scrutin sera clos à midi ; ce sera le cas le plus général. De toutes manières, le ministre de l'intérieur a pris des mesures pour éviter tout retard dans la transmission des dossiers électoraux.

Ceux-ci seront confiés, dans chaque département, à un envoyé spécial qui viendra à Paris par le train le plus prochain ou, même, en cas de besoin, par automobile. Les dossiers seront tous remis au Sénat. Le jour de sa réunion, la Haute Assemblée, suivant l'exemple de la Chambre, pourra procéder à la vérification des pouvoirs, le lendemain 14 janvier, et être son bureau définitif soit le même jour, soit le lendemain 15.

Le président du Sénat qui est président de droit de l'Assemblée nationale, aura le temps de remplir les devoirs qui lui incombent en cette dernière qualité et d'assurer la réunion du Congrès en exécution du décret de convocation rendu préalablement par le gouvernement.

Suivant une tradition constante il y aura au Luxembourg une réunion plénière des membres des deux Chambres pour désigner à l'avance un candidat à la présidence de la République. Cette réunion plénière pourra avoir lieu soit le 15, soit le 16 janvier, de manière que le vote ait lieu à Versailles en parfaite connaissance de cause.

Les marchandises américaines et l'Europe

A ce que disent les banquiers et les hommes d'affaires, il est à peu près impossible aux industriels américains de faire des affaires avec l'Europe continentale, de même qu'il n'est guère facile de traiter avec la Grande-Bretagne. La situation des changes ou l'état de dépréciation des devises européennes ont pour effet de rendre les prix énoncés en chiffres américains pour ainsi dire prohibitifs.

Les Américains ont besoin des marchés européens de même que l'Europe a besoin de marchandises américaines, matières premières, machines, outils, et même des vivres. Lorsque les hostilités ont pris fin chacun s'exaltait sur l'occasion magnifique qui allait se présenter pour les États-Unis de se faire du bien à eux-mêmes ainsi qu'aux Européens appauvris et affamés en mettant à la disposition de ces derniers des crédits généreux et des stocks de marchandises qui leur seraient vendus à tempérament. On envisageait des consortiums disposant de milliards de dollars et indirectement reconnus par le gouvernement. Le bill Edge, prévoyant la vente aux États-Unis d'hypothèques européennes fut voté dans les deux Chambres du Congrès. Malheureusement l'après lutte à laquelle a donné lieu le Pacte de la Société des Nations l'a empêché d'être adopté définitivement en comité des deux Chambres réunies.

C'est un fait extraordinaire, stupéfiant — un fait auquel nul ne pouvait s'attendre — que l'Amérique, si entreprenante en général, n'ait pas profité d'occasions aussi exceptionnelles de faire avec l'Europe des affaires profitables. La politique, l'inertie législative, des préventions aveugles et ridicules contre « les affaires de banque internationales », l'insuffisance de la pression exercée sur la minorité du Sénat par les fermiers, manufacturiers, exportateurs et travailleurs salariés, tels sont les divers facteurs qui ont contribué aux retards et à la perte d'occasions précieuses dont se plaignent les hommes d'affaires aux vues chargées et éclairées.

Il faut que les hommes d'affaires et tous les citoyens avisés accordent plus d'attention aux méthodes de législation et à la procédure du Congrès. Ils devront faire sentir leur influence en matière politique dans l'intérêt des affaires régulières, de développement de notre commerce et de la prospérité générale.

INFORMATIONS

La paix le 6 Janvier

Tous les journaux de Berlin reproduisent en première page, avec des titres énormes, la dépêche Havas concernant l'imminence d'un accord officiel dans la question du matériel de port. Les nouvelles relatives à la ratification de la paix pour le 6 janvier ont fait une profonde impression. Aucun commentaire rédactionnel n'est encore publié.

M. Wilson se retirerait de la vie politique

Le correspondant du Daily Mail à New-York télégraphie que dans les milieux démocrates on prête à M. Wilson l'intention de se retirer définitivement de la vie politique à l'expiration du terme présidentiel.

Les Allemands boycottent le commerce français

Les grandes maisons de commerce du Wurtemberg ont placardé aux portes de leurs bureaux une affiche disant :

« Ne ne recevons que les représentants des firmes anglaises et américaines. Les représentants français sont invités à repasser quand nos prisonniers de guerre nous seront rendus. »

Chambre des Députés

Séance du 30 décembre 1919

La Chambre discute le projet de loi intéressant le relèvement temporaire des tarifs de chemins de fer. M. Blum demande l'ajournement de la discussion jusqu'après celle des interpellations sur les transports. M. Claveille combat l'ajournement qui est repoussé par 311 voix contre 213.

MM. Margaine, Blum présentent diverses observations. M. Artaud défend le projet ; il assure que l'augmentation des tarifs des chemins de fer aura pour conséquence la diminution du prix des marchandises. M. Isaac dit que les commerçants partagent l'avis de M. Artaud. Refuser le relèvement des tarifs, serait, dit-il, compromettre l'état de nos finances et donner l'impression que l'on n'a pas confiance dans le pays.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain. Et la Chambre, par 486 voix contre 11, vote le projet des douzièmes provisoires modifié par le Sénat.

Séance du 30 décembre 1919

Dans sa séance du matin, la Chambre reprend la discussion des articles du projet relatif au relèvement temporaire des tarifs des chemins de fer.

M. Claveille soutient le projet. Le premier alinéa de l'article 1^{er} autorisant le ministre à homologuer pour 1920 un nouveau tarif, est voté par 460 voix contre 121.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre vote les taux des relèvement de tarif : 40 0/0 pour les 3^e classe ; 50 0/0 pour la 2^e ; 55 0/0 pour la 1^{re} ; 115 0/0 pour les marchandises. Des réductions seront accordées aux familles comptant au moins 3 enfants.

Un amendement tendant à accorder une réduction de tarif en faveur des mutilés qui ont 30 0/0 d'invalidité est repoussé ; par contre, les mutilés ayant 50 0/0 d'invalidité profiteront d'une réduction des tarifs.

L'ensemble du projet est voté par 451 voix contre 114. La Chambre s'ajourne au 13 janvier.

Sénat

Séance du 31 décembre 1919

Le Sénat discute le projet relatif aux douzièmes provisoires. M. Milliès-Lacroix conclut à une réduction globale de 100 millions à titre d'économie.

M. Clemenceau déclare que le budget de la guerre a été réduit de 1 milliard 300 millions.

Le Sénat, par 205 voix, vote le projet des douzièmes.

Séance du 31 décembre 1919

Le Sénat vote le budget de l'Algérie ainsi que le projet relatif à l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels.

Lecture est donnée du décret de clôture de la session.

« Ne parlez pas de ça ».

On vole plusieurs millions à la poste

L'administration des postes vient de découvrir une série de vols postaux, commis notamment à Tournus et dont le montant s'élève à plusieurs millions. Une enquête est ouverte depuis quelques jours ; plusieurs arrestations sont des maintenant envisagées.

Comment les Américains tournent la loi

La prohibition de l'alcool a été ignorée au cours de la dernière soirée de l'année dans toutes les grandes villes des États-Unis. Les principaux restaurants, cafés et hôtels où l'on a bu force champagne et whisky, étaient censés donner gratuitement les vins et les liqueurs qu'ils n'avaient pas, comme on sait, le droit de vendre !

Nous allons payer notre charbon encore plus cher !

En raison de la hausse continue des charbons anglais, le gouvernement va être très prochainement obligé d'augmenter de façon sensible le prix actuel des charbons. Cette augmentation portera sur les fournitures de charbon à faire tant aux particuliers qu'aux industriels.

Chambre des Députés

Séance du 30 décembre 1919

La Chambre discute le projet de loi intéressant le relèvement temporaire des tarifs de chemins de fer. M. Blum demande l'ajournement de la discussion jusqu'après celle des interpellations sur les transports. M. Claveille combat l'ajournement qui est repoussé par 311 voix contre 213.

MM. Margaine, Blum présentent diverses observations. M. Artaud défend le projet ; il assure que l'augmentation des tarifs des chemins de fer aura pour conséquence la diminution du prix des marchandises. M. Isaac dit que les commerçants partagent l'avis de M. Artaud. Refuser le relèvement des tarifs, serait, dit-il, compromettre l'état de nos finances et donner l'impression que l'on n'a pas confiance dans le pays.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain. Et la Chambre, par 486 voix contre 11, vote le projet des douzièmes provisoires modifié par le Sénat.

Séance du 30 décembre 1919

Dans sa séance du matin, la Chambre reprend la discussion des articles du projet relatif au relèvement temporaire des tarifs des chemins de fer.

M. Claveille soutient le projet. Le premier alinéa de l'article 1^{er} autorisant le ministre à homologuer pour 1920 un nouveau tarif, est voté par 460 voix contre 121.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre vote les taux des relèvement de tarif : 40 0/0 pour les 3^e classe ; 50 0/0 pour la 2^e ; 55 0/0 pour la 1^{re} ; 115 0/0 pour les marchandises. Des réductions seront accordées aux familles comptant au moins 3 enfants.

Un amendement tendant à accorder une réduction de tarif en faveur des mutilés qui ont 30 0/0 d'invalidité est repoussé ; par contre, les mutilés ayant 50 0/0 d'invalidité profiteront d'une réduction des tarifs.

L'ensemble du projet est voté par 451 voix contre 114. La Chambre s'ajourne au 13 janvier.

Sénat

Séance du 31 décembre 1919

Le Sénat discute le projet relatif aux douzièmes provisoires. M. Milliès-Lacroix conclut à une réduction globale de 100 millions à titre d'économie.

M. Clemenceau déclare que le budget de la guerre a été réduit de 1 milliard 300 millions.

Le Sénat, par 205 voix, vote le projet des douzièmes.

Séance du 31 décembre 1919

Le Sénat vote le budget de l'Algérie ainsi que le projet relatif à l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels.

Lecture est donnée du décret de clôture de la session.

« Ne parlez pas de ça ».

Adieu à 1919 ; bon salut à 1920. 1919 fut l'année de la paix, 1920 sera l'année de l'organisation de la paix, de la réorganisation du pays.

1920 débute mal, au milieu des crises économiques les plus aiguës, et ploie sous un poids formidable de dettes et de projets d'impôts.

Avec un peu de bonne volonté de la part de tout le monde, le gouvernement espère mener à bien la lourde tâche de rendre au pays un peu de la prospérité dont il jouissait avant-guerre.

C'est le vœu le plus ardent que forment tous les citoyens ceux surtout qui ne sont pas des nouveaux riches. Mais, en attendant, 1920 sera l'année où les denrées de première nécessité atteindront les prix les plus élevés, où les contribuables paieront les plus lourds impôts.

C'est pourquoi il semble bien que le premier devoir qui incombe à nos gouvernants est de prendre des mesures radicales contre tous ceux qui peuvent payer.

1920 devrait être une année de sévère justice, durant laquelle les profiteurs, les accapareurs seraient frappés, frappés avec rigueur.

On ne comprendrait pas que les individus qui se sont remplis les poches au détriment du pays profitassent impunément de leurs méfaits.

Parfois, on annonce que des poursuites sont exercées contre tels ou tels spéculateurs malhonnêtes. Mais on ne les frappe pas tous, ceux qui ont pillé. Peut-être sont-ils trop, peut-être y en a-t-il beaucoup qui jouissent de relations avec les puissants du jour et qui glissent ou qu'on laisse glisser à travers des mailles du filet que la justice a pour devoir de tendre sur tout ce vilain monde.

Crise de pain, crise de charbon, crise de vêtements, crise de transports, crise de matières premières, crise du change, tel est le bilan que 1919 passe à 1920.

Dans notre département si déshérités, toutes ces crises se feront durement sentir, peut-être plus qu'ailleurs. Car ici, nous avons des charges comme partout ailleurs et nous n'avons, faute d'industries, de commerce prospère, aucun avantage, à moins que par un coup de baguette... magique, s'élevât tout à coup, au moment où nous nous y attendrions le moins, des industries, des maisons de commerce qui répandraient la panacée parmi les populations qui demandent leurs ressources au travail.

A la veille des hostilités, nous étions également sur le point d'obtenir la déclaration d'utilité publique de notre réseau de tramways et il n'a tenu qu'à quelques formalités administratives que ce puissant facteur de progrès n'ait pu être commencé.

A l'heure sombre de la retraite de Charlevoix, alors que les blessés affluaient à Cahors par milliers et qu'il fallait, pour les recueillir, évacuer tous les bâtiments publics, casernes, écoles, collège, lycée, comme on manquait de médecins et que le premier devoir était de soulager ceux qui s'étaient sacrifiés pour nous sauver, nous primes la direction d'un hôpital, tout en participant aux principaux travaux du Sénat.

Voilà pour le passé, voyons pour l'avenir.

Si la France est sortie de l'horrible guerre qu'elle a dû subir resplendissante de gloire, elle en sort aussi effroyablement appauvrie en hommes, en argent, en matériel agricole et industriel, en ressources de toute espèce.

Pour combler le gouffre énorme qui s'est produit dans la richesse nationale, il n'y a que deux moyens : **PRODUIRE DAVANTAGE ET DÉPENSER MOINS.**

Or, des lois impetives sont intervenues d'un côté pour restreindre le travail et, par suite, la production, de l'autre pour augmenter les dépenses publiques jusqu'au gaspillage. C'était s'éloigner du but et aggraver la situation.

Qu'on ne se dissimule pas qu'à la lutte sanglante des armes va succéder la lutte économique, en apparence reposante, mais non moins dangereuse pour la prospérité et l'avenir de la nation. Dans cette lutte agricole, industrielle, commerciale, chaque peuple cherchera à travailler pour son propre intérêt sans souci de celui de son voisin ou de son allié de la veille.

Ne comptons donc que sur nous-mêmes et, comme nous sommes malheureusement plus pauvres en travailleurs que nos anciens compagnons d'armes, ce n'est que par un travail plus intensif, plus rationnel, mieux ordonné, que nous pourrions éviter la défaite et la ruine.

Que chacun donc, à la place qu'il doit occuper, donne le maximum de son effort.

Que l'on ne mette plus « des danseurs là où il faudrait des calculateurs » ;

Que le Gouvernement gouverne et que les Ministres soient responsables de leurs actes ;

Qu'il ne s'occupe que de ce qui est sa fonction essentielle : maintenir l'ordre, la justice, faire respecter les lois, défendre le pays contre l'étranger ;

Qu'il ne se mêle plus de faire de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce, toutes choses pour lesquelles il est incompétent et qu'il laisse ce soin aux libres initiatives, se bornant à empêcher les abus de la spéculation, de l'accaparement et du mercantilisme ;

Que les Administrations publiques obéissent, comme c'est leur devoir, au Gouvernement de la Nation qui les paie et ne cherchent pas à créer, cha-

que à son profit et au détriment du Pays, un Etat dans l'Etat et contre l'Etat ;

Que les lourds impôts auxquels nous devons nous soumettre soient équitablement répartis de manière à frapper plus le superflu que le nécessaire, à faire rendre gorge aux profiteurs de la guerre et à ne pas favoriser certaines catégories de citoyens ou de revenus au préjudice des autres et notamment de l'agriculture ;

Que le service militaire soit réduit dans toute la mesure compatible avec l'ordre à l'intérieur et la sécurité à l'extérieur ;

Qu'au lieu de supprimer la propriété individuelle, fondement de la famille et de la civilisation, on la rende de plus en plus accessible aux travailleurs ;

Qu'à la lutte des classes, prônée par certains écolos, on oppose l'union fraternelle de tous ;

Qu'aux conflits ruineux du travail et du capital, ces deux facteurs inséparables de la production et de la richesse, succède leur collaboration cordiale par le partage des bénéfices.

Et alors l'ordre et l'harmonie reprendront dans la vie nationale ; Les dépenses inconsidérées, les gaspillages cesseront ;

Les crises d'alimentation, de vie chère, de transports, de charbon, de matières premières agricoles et industrielles dont nous souffrons tant prendront fin.

Tel est notre programme. Telles sont les idées dont nous nous inspirons. Notre but, c'est le relèvement de notre chère Patrie par l'Union, le Travail, la Justice, afin qu'elle soit aussi brillante dans la paix que dans la guerre et puisse continuer de rayonner sur le Monde.

Vive la France !
Vive la République !

D'EMILE REY,
Sénateur sortant,
Conseiller général,
Membre du Conseil supérieur de l'assistance publique de France,
Président de l'Office agricole du Lot,
Président de la Société départementale d'agriculture,
Chevalier de la Légion d'honneur.

D'autre part, nous recevons l'appel de notre ami Loubet, sénateur sortant de Figeac. Nous sommes heureux de le publier :

MES CHERS CONCITOYENS,
Le 8 août 1909, les Républicains du Lot, faisant confiance à mon programme politique m'envoyaient siéger au Sénat.

Bien convaincu d'être resté fidèle à mon parti ainsi qu'à mes promesses, je n'hésite pas à solliciter de vous le renouvellement de mon mandat.

Mon rôle au Parlement a été celui d'un représentant modeste, mais aussi d'un travailleur infatigable, toujours prêt à être utile à ses concitoyens.

Mon unique désir a été de défendre avec ardeur et opiniâtreté les intérêts de notre cher Département, de servir de mon mieux, dans le cadre de mes attributions, les grands intérêts du pays.

Cinq années de la plus terrible des guerres, durant lesquelles l'héroïsme de nos admirables soldats nous a préservés du militarisme prussien, pèsent sur notre valeureuse patrie.

Notre glorieuse Victoire, si chèrement acquise, serait un leurre si on ne parvenait à lui donner une conclusion de prospérité.

Si je suis de nouveau votre élu, j'entends mettre toute mon activité, toutes mes forces, toute mon énergie au service de la France et de la République que je confonds dans un même amour.

En considérant comme définitivement acquises les lois laïques et sociales qui ont la base même de nos institutions, mon unique désir sera de pratiquer l'union, l'entente entre tous les Républicains résolus, dans l'ordre et la légalité, à consacrer tous leurs efforts au relèvement économique de la France.

Je reste inébranlablement partisan d'une République toute de justice, sans dictature de personne ou de classe également forte contre la Réaction et la Révolution.

La prochaine législature aura pour tâche essentielle :
L'unité et la clarté budgétaire ;
La remise en état de prospérité de nos régions dévastées ;
La reconstitution et l'amélioration de nos voies ferrées, de notre matériel de chemin de fer, de nos routes, de nos canaux.

La construction d'une importante flotte marchande, l'aménagement et l'agrandissement de nos ports de commerce, le développement de nos colonies.

L'encouragement et la protection de l'agriculture qui est et restera une des premières ressources de la France, par l'augmentation de la production agricole, la reconstitution de notre cheptel et de nos forêts.

La création de mutuelles et d'organisations syndicales, en vue d'obtenir à des prix abaissés, des engrais et de meilleures semences pour de plus importants rendements ;
La lutte contre l'alcoolisme et contre la dépopulation ;
La création et le développement de syndicats professionnels qui auront pour devoir de réglementer le travail sous le contrôle de l'Etat, de répandre l'enseignement technique et de restaurer l'apprentissage ;
L'établissement d'un large accord entre le capital et le travail, par la participation de l'employé aux bénéfices de l'entreprise, par l'organisation de l'arbitrage obligatoire afin d'éviter des chocs redoutables pour tous et particulièrement désastreux pour la Production nationale que nous avons pour devoir au contraire d'intensifier sans relâche ;
La refonte de notre système administratif et son adaptation aux besoins nouveaux.

Il faudra enfin veiller scrupuleusement à la saine exécution du traité de paix et au bon fonctionnement d'une véritable Société des Nations afin de nous préserver de tous nouveaux conflits dans l'avenir.

Tenir compte aussi dans la plus large mesure possible des vœux de la Fédération nationale des anciens combattants, vis-à-vis desquels la France a contracté une dette de reconnaissance inouïable.

MES CHERS CONCITOYENS,
Les questions de politique pure doivent céder le pas aux questions économiques et sociales ; celles-ci doivent désormais commander les autres.

La France ne pourra profiter des fruits de la victoire qu'en s'astreignant à une vigoureuse et forte discipline.

Par la réorganisation rapide des moyens de transports, par des économies, des restrictions et une diminution de la circulation fiduciaire, le coût de la vie doit être diminué.

Par une réorganisation financière hardie, respectant la liberté du commerce et de l'industrie, comprenant à la fois des taxes judicieusement établies, une meilleure application de la loi sur les bénéfices de guerre, la création des régies intéressées, des emprunts successifs volontaires ou forcés et si besoin est un impôt sur les grosses fortunes mobilières s'impose sans délai, car grâce à nos budgets doit être assuré.

La France doit de toute façon faire honneur à sa signature.

Il est nécessaire que la réforme administrative développe la vie locale, de même que, par une

révision de la Constitution, le régime parlementaire soit assoupli et rajusté.

Il appartient au législateur de demain de résoudre ces problèmes, les plus graves qui aient jamais été posés et par une heureuse initiative de donner au pays le moyen d'accroître la prospérité nationale.

Pour le mieux assurer, l'allègement des charges militaires s'impose sans délai, car grâce à nos alliances notre sécurité et avec elle la paix du monde pourront être garanties en attendant que dans l'ordre politique comme dans l'ordre financier la Société des Nations puisse développer ses effets salutaires.

Cette œuvre est assez vaste pour exiger de la nouvelle législature toute son attention, toute sa concorde, tous ses efforts.

Au point de vue départemental, notre devoir sera de vous faire bénéficier sans retard de toutes les améliorations qui sont de nature à augmenter le bien-être et la prospérité.

Je reste plus que jamais partisan de la création de nouvelles voies de communication, d'un réseau téléphonique complet, de ressources hydro-électriques, de la réalisation du programme de tramways départementaux retardé seulement par la guerre, de l'intensification de la production agricole du département comme aussi de l'extension de la culture des tabacs indigènes à des prix rémunérateurs.

Ai-je besoin d'ajouter que comme par le passé j'apporterai à remplir mon mandat, si vous me faites l'honneur de me le renouveler, mon dévouement le plus absolu.

MES CHERS CONCITOYENS,
Le programme ci-dessus résume mes idées dans toute leur sincérité.

En vous indiquant mes vues sur nos moyens de relèvement national, je n'ai aucune prétention à la vérité absolue.

Il existe au profit de tout homme, pour si averti soit-il, des grands problèmes que pose la vie publique, un certain droit à l'erreur.

Seuls ceux qui ignorent les difficultés peuvent prétendre à l'infailibilité.

Je me présente à vous en honnête homme, passionnément épris de vérité, préoccupé de la recherche scrupuleuse des moyens d'action, assez ferme de volonté pour passer aux actes et prendre, quand il le faut, ses responsabilités, conformément à sa conscience.

Vous m'avez vu à l'œuvre, vous me connaissez de longue date, vous regarderez d'où viennent les attaques dont je suis l'objet.

Jugez-moi sur les actes de ma vie politique. Connaissant le bon sens et la fermeté de vos opinions républicaines, j'ai toute confiance dans le jugement que vous porterez en déposant dans l'urne votre bulletin de vote.

Vive la République démocratique, la République de Progrès social !

J. LOUBET,
Conseiller général du Lot,
1^{er} Secrétaire du Sénat,
Sénateur sortant.

Médailles militaires
Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Klein Maurice-Fernand : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 30 avril 1917, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies du bois du Casque (Marne). A été cité.

Henry Ernest-Généreux : très bon soldat. Grièvement blessé, le 1^{er} juin 1918, à Percy-Tigny (Aisne). Mort en captivité des suites de sa blessure, le 9 août 1918. A été cité.

Husson Louis-Constant : très bon soldat. Blessé le 5 août 1916. Tué à son poste de combat dans la tranchée, le 22 octobre 1916, à Regnéville. A été cité.

Hardy Frédéric-Marie-Joseph : bon soldat. Au front depuis novembre 1914. Mort glorieusement, le 31 mai 1918, à Viersy (Aisne), au cours d'une violente attaque ennemie. A été cité.

Votes de nos députés
Sur l'ensemble du projet de loi concernant l'émission d'un emprunt en rentes amortissables 5 0/0, nos députés ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 466 voix contre 65.

Distinction
M. Saigé, rédacteur à la Préfecture du Lot, vient d'être nommé chevalier de l'Etoile Noire de Benin (Ordre colonial).

Nos félicitations au sympathique M. Saigé qui, pour sa belle conduite pendant la guerre, a été fait chevalier de la Légion d'Honneur.

Les Elections à la Chambre de commerce
Les élections à la Chambre de Commerce dont nous avons publié les résultats, donneraient lieu à des contestations dans le Lot. M. Tailhade n'ayant pas fait de déclaration de candidature à la date fixée, ne peut être proclamé élu, et, d'autre part, la question se pose pour savoir si Mme Veuve Cubaynes, élue également au scrutin du 25 décembre, est ou non éligible.

Nous n'entendons pas prendre parti pour ou contre : la question n'est pas capitale.

Mais la première réflexion qui s'impose et qu'en toute logique chacun fait, c'est de dire qu'on n'aurait pas dû laisser présenter une femme à des élections si les femmes ne sont pas éligibles.

Aussi bien, l'indifférence des électeurs pour ces élections est si manifeste qu'on pourrait bien laisser les choses en l'état, sans essayer de déranger les électeurs une fois de plus.

Cette indifférence, du reste, n'est pas particulière au Lot. Les résultats de la Haute-Garonne notamment prouvent que les commerçants ne sont pas très emballés en faveur d'une institution qui cependant a pour charge de donner un essor industriel et commercial dans les départements.

De tout temps, cette indifférence a été constatée : est-ce parce qu'un grand nombre d'électeurs croient que la politique se mêle un peu trop de ces élections ? On le dit. C'est peut-être vrai, quelquefois.

Nous nous souvenons même qu'il est arrivé, — il y a de longues années — que dans plusieurs cantons l'urne électorale pour la Chambre de Commerce ne recevait pas deux bulletins de vote.

Mais il y avait des accommodements avec le président du bureau de vote, et le scrutin donnait toujours un bon résultat.

Cela ne doit plus probablement se produire, à notre époque de... progrès. Mais les électeurs ne se dérangent pas davantage quand même. Ils attendent sans doute que le commerce, l'industrie soient prospères et que de vrais commerçants, de vrais industriels soient candidats.

L. B.

Variétés
Des Matérialistes prétendent que la matière a existé de toute éternité ; les spiritualistes, affirmant qu'il y a un Dieu créateur. Qui a raison ? Voltaire, partisan de la création, disait conformément à la logique :

Aux matérialistes nous demandons : la matière, notre planète, par exemple, mobile, animée d'un mouvement de rotation, n'a-t-elle toujours été ? Si oui, je leur dirai : alors, vous admettez l'éternité du mouvement. Mais de quel mouvement ? Celui de la brise bienfaisante ou du vent soufflant en tempête ? Non me répondront-ils, d'un mouvement régulier, qui règle le cours des astres, d'un mouvement d'attraction, merveilleux, celui du système solaire.

Alors ! c'est un mouvement obéissant à des lois : qui dit lois, dit législateur. L'égalité éternelle, vous voyez que nous remontons d'un cran et nous sommes prêts à arriver à une matière animée et non éternellement animée. Si, au contraire, ils déclarent que, immobile, la matière s'est « mobilisée », je m'inscris en faux contre une pareille assertion. Et pourquoi donc ? En vertu de l'inertie. Qu'est-ce donc que l'inertie ? Beaucoup de personnes en ignorent la définition. L'inertie c'est l'aptitude de la matière à résister au mouvement ou au changement de mouvement. Si les frottements divers, la résistance de l'air, les courbes, les rampes et d'autres causes n'entraient en ligne de compte, un train de chemin de fer continuera d'avancer avec la même vitesse, sans l'assistance d'aucun moteur, si l'inertie n'était, petit à petit, annulée par toutes ces causes. Et le docteur Gustave Le Bon ajoute :

« La matière ne saurait d'elle-même entrer en mouvement, parce qu'une force intérieure et non n'ayant pas de point d'appui au dehors, ne saurait mouvoir ce corps. Mais, dès qu'on met ce dernier en mouvement, certaines relations ignorées s'établissent entre les forces intérieures et extérieures. » Remarquez : « dès qu'on met ce dernier en mouvement » il faut donc l'y mettre.

Vous savez que la terre est une ellipsoïde de révolution, une boule aplatie aux deux pôles, une énorme mandarine, si vous voulez. Comment expliquer ce double aplatissement ? Un mathématicien, s'appuyant sur la théorie du mouvement, émettait l'hypothèse suivante. Le grand architecte du monde, saisissant son œuvre, la projeta dans l'espace, lui imprimant un mouvement giratoire ou de rotation : de la pression atmosphérique provenant de ce lancement gigantesque, les 2 pôles se seraient aplatis. J'offre cette théorie à vos réflexions.

Ant. CHÉRY.

Hommage à la mémoire de Gambetta
Comme les années précédentes, le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture a fait déposer jeudi matin une palme au monument de Gambetta, place du Carrousel. MM. Thomson, Steeg, Etienne, Strauss, Magny, Rançon, Deloncle, Perchaud, Bokanowski, Galli, se sont réunis autour de M. Mascraud, qui a prononcé une allocution vivement applaudie.

« Annonceur de l'imminente justice a dit M. Mascraud, Gambetta eut la prescience des vertus guerrières de notre race, et l'on peut dire qu'une parcelle de son âme héroïque vivait dans le cœur de chacun des soldats de la Marne et de Verdun. »

Parlant de la tâche qui s'impose aujourd'hui, M. Mascraud a ajouté : « Eh bien ! Messieurs, dans cette vaste entreprise, est-ce que Gambetta ne peut pas être le conseiller, je dirai le collaborateur de nos gouvernants ? Que nos hommes d'Etat s'en souviennent ! Ses discours sont là ! Qu'ils écoutent sa voix ! Qu'ils recueillent les enseignements de sa raison élogieuse, de son bon sens pathétique ! Ils apprendront de lui à oser et à entreprendre, à braver l'impopularité, à dédaigner tous les préjugés, à respecter tous les droits, à regarder la vérité en face, à travailler toujours, à agir toujours, et surtout à faire confiance au peuple, à avoir foi dans la France. »

Ces éloquentes paroles devraient être méditées par ces soi-disant défenseurs de la discipline républicaine, qui, hier encore, étaient des rétrogrades ardents.

Conseil Général
Le Conseil général du Lot se réunira en session extraordinaire, lundi 5 janvier 1920.

Aux jeunes gens de la classe 1920
Des séances d'instruction théorique pour l'examen du « Certificat de préparation au service militaire » (épreuves théoriques) auront lieu, dans une salle du Lycée, le mercredi 7 et 14, le vendredi 9 et 16 janvier 1920, de 6 heures à 7 heures du soir.

Tous les jeunes gens de la classe 20, pris « bons » au conseil de révision, candidats à l'examen, et préparés par les Ecoles, les Sociétés, ou ne faisant partie d'aucune société, sont invités à y assister.

Le Capitaine,
chef de Section subsidiaire,
J. BLOSSE.

BANQUE POPULAIRE
2^e Liste d'adhésions de principe

M. Duranc V., notaire à Cahors ; M. le Dr Jardel, conseiller général, Lauzès ; M. Besombes, négociant, membre de la chambre de commerce, Figeac ; M. le Dr Rey, sénateur ; M. Gastanie, maire de St-Géré ; M. Pavier de Feral, industriel à Paris, propriétaire à Castelnau ; M. Delmas, pharmacien, Figeac ; M. Laffont, distillateur, Figeac ; M. Vaysse A., négociant, Figeac ; M. Dupouy, négociant, Figeac ; M. Antraygues, distillateur, Figeac ; M. Gony Marius, entrepreneur de travaux publics, Figeac ; M. Lacroix fils, négociant, Martel ; M. Couderc Emile, conseiller d'arrondissement, St-Géré ; M. Mazères, ancien conseiller général, Cahors ; M. Magimel, receveur des finances à Uzès, propriétaire à Lamadelle ; M. Lasserre fils, négociant, Cahors ; M. Combes V., vitiiculteur, adjoint au maire, Vire ; M. Salgues, notaire, Peyrilles ; M. Pradel, ingénieur, directeur de l'Assie de Leyme ; M. Besombes, maire, Sonac ; M. Molinié, négociant, Cahors ; M. Vezes, négociant, Cahors ; M. Grangé, délégué départemental du Touring-Club, Cahors ; M. Rougier, président du syndicat des hôteliers de Paris, imprimeur à Cahors ; M. Bouat, conseiller général de Martel ; M. Cassot Ludovic, maire de Cazals ; M. Nadal, instituteur à Douelle ; M. Vire, membre de la chambre de commerce, Lacave ; M. Verdier Jean, commis des contributions indirectes à Brives, propriétaire à St-Denis-Martel ; M. Durand, juge de paix à Limogne ; M. Roques, instituteur à Gourdon ; M. Lujan Adrien, propriétaire, Luzech.

Chronique sportive
Compound Club Cadurcien et Union Sportive Caussadaise font match nul (0 à 0) à Caussade.

Pourquoi la Compound après avoir tenu tête au meilleur quinze de la Quercynoise n'obtient-elle qu'un « no decision » contre l'U. S. Caussadaise team représentant soi-disant la mobile fragilité à l'encontre du lourd pack d'avants du P. O. ? Est-ce un échec à l'actif de ce dernier ou tout simplement une malchance due quelque peu à son manque d'homogénéité ? Ni l'un ni l'autre ! L'équipe, nouvellement formée manque un peu de cohésion, cela est certain, mais, lors du match, les joueurs firent preuve d'une belle entente malgré cela et d'un tel souffle que ce serait les incriminer mal à propos que de leur reprocher le résultat. Leur grand tort est d'avoir ajouté foi à quelques insertions benignes sur l'équipe Caussadaise et d'avoir déplacé un quinze léger certain de remporter une victoire complète sur le quinze adverse présumé plus léger. D'où, grande surprise pour les joueurs de la Compound en voyant apparaître sur le terrain boueux une ligne d'avants supérieure en poids, homogène et tenace.

Les Clubistes, nullement découragés, atterrés sans répit et malgré leur infériorité manifeste en mêlée, malgré les difficultés sans nombre dues à la pluie incessante et au mauvais état du terrain, réussirent à imposer leur jeu durant la partie.

Il est vraiment dommage que leurs vaillants efforts aient été arrêtés par un arbitrage parfois partial et par trop ignorant : l'arbitre ayant été choisi au dernier moment parmi les joueurs de Caussade.

La partie. — Coup d'envoi à 14 h. Dès le coup d'envoi, les équipiers de la Compound foncent sur les buts des rouges qui sont un peu désarmés par cette attaque brusquée ; le ballon est porté dans les buts de Caussade, mais l'essai n'est pas accordé par l'arbitre.

Dès la remise en jeu, les rouges remontent le terrain et menacent un instant les buts de la Compound ; mais la défense magnifique des lignes arrières ne laisse rien passer malgré l'infériorité de poids.

A la sortie de la mêlée un trois-quarts de la Compound va porter le ballon jusqu'aux buts adverses, mais ne réussit pas à marquer. Après une belle série de passes et plusieurs touches où les équipiers du Club cadurcien se distinguent par leur mobilité et leur adresse, la mi-temps est sifflée. — Compound, 0 ; U. S. Caussadaise, 0.

Après une série de cafouillages dus au mauvais état du terrain que la pluie ne cesse de détrempier, les rouges ramènent le jeu aux 50 mètres, mais en sont aussitôt chassés par les Compoundistes qui viennent menacer les buts de Caussade où ils se maintiennent jusqu'en fin de partie.

A la suite d'une sortie de mêlée, les Cheminots portent le ballon entre les buts adverses, mais l'essai n'est pas accordé par l'arbitre... Pourquoi ?

La fin est donc sifflée sur le résultat suivant : Union Sportive Caussadaise, 0 ; Compound Club Cadurcien, 0.

Appréciation. — La mêlée est très bien tenue par les Caussadais, leur talonneur s'assure souvent le ballon et permet ainsi à ses demis de faire du bon travail.

Les lignes arrières manquent de vitesse.

A la Compound, de sérieux progrès ont été constatés. L'équipe n'a pas encore toute la cohésion et l'entente nécessaires, mais possède des joueurs très adroits et très vites.

Avec un peu plus d'entraînement cette équipe sera bientôt l'une des meilleures, sinon la meilleure de la région.

Un tuyau pour terminer. L'équipe caussadaise viendra jouer le 11 janvier sur le terrain du Roc de l'Agee contre la Compound... On espère aussi bientôt voir un second match Quercynoise contre Compound.

Voilà donc deux belles parties en perspective. Avis aux vrais amateurs du ballon ovale.

Le Poilu Sportif.

Compound-Club

Convocations. — Les membres du bureau de l'Association sportive P. O. Compound Club Cadurcien, nous prient de rappeler à tous les sociétaires que les séances de gymnastique ont toujours lieu les mardis et jeudis à partir de 20 heures dans la salle affectée à cet usage.

Les leçons de boxe sont données les autres soirs aux mêmes heures.

Lou Gorrit del Quercy

Invité par la Société « Lou Gorrit » à assister à sa fête annuelle de l'Arbre de Noël, c'est avec un réel plaisir que j'ai pu me rendre compte du succès de cette belle matinée.

L'organisation était parfaite et la joie des enfants était à son comble. Les petits Parisiens des Colonies de vacances étaient heureux de se retrouver et il était agréable de les voir applaudir de si bon cœur au théâtre-guignol.

Impossible de décrire leur joie lors de la distribution des jouets et au bal d'enfants ; de charmantes demoiselles firent la joie des petits et des grands en distribuant des madeleines, chocolat et oranges.

Les quelques mots du président, M. le docteur Louis Ganiavre, ont été aussi très applaudis. Il y avait de quoi, car il annonçait que la Ville de Paris venait d'accorder une subvention de 500 francs en raison des beaux résultats obtenus par ses Colonies de vacances de 1914 à 1919 : « Les Petits Parisiens dans le Midi ».

En outre des amusements j'ai constaté le placement de plusieurs compatriotes sans travail, grâce au dévouement du Conseil d'administration.

La prochaine matinée dansante précédée d'une assemblée générale extraordinaire est fixée au dimanche 18 janvier.

La Grappe du Quercy

Le Tout-Paris quercynois s'était littéralement donné rendez-vous dimanche dernier à la fête de l'Arbre de Noël, donnée par la Grappe au Salon des Familles en l'honneur des enfants.

Ce Noël de la victoire devait, en effet, après ces cinq longues années d'épreuves, apporter aux tout-petits un peu de joie et de bonheur sous la forme d'une ample distribution par le bonhomme Noël de jouets et de friandises. Cet attrait n'était pas le seul, puisqu'un Concert et une Sauterie avaient été organisés à l'intention des enfants et un peu aussi à l'intention des parents.

Le Père Noël incarné avec naturel et bonne grâce par M. Jean Ducois fut parfait sous son manteau un peu dégagé peut-être de la neige traditionnelle, par cette température véritablement trop élémentaire pour la saison.

Il paraît qu'on n'ignore rien à l'égard de notre crise du charbon ! Cela explique bien des choses. Sauf cependant l'arrosage quotidien dont nous sommes gratifiés.

Le Concert qui suivit fut simplement digne de son public : nous eûmes le plaisir d'entendre successivement Mme Turmel, professeur de piano, et son excellente élève Mlle Laval du Conservatoire dans *Les Saltimbanques* de Ganne et le Noël d'enfant de Missy chanté pour les petits d'une façon aussi charmante que délicate.

L'homme aux Guenilles, chanté d'une voix puissante par notre compatriote M. Médus, obtint un très vif succès. M. Viallette, ancien Président des Cadets du Quercy, nous donna la note comique avec son monologue patois *Un témoin testu*, il en fut sympathiquement remercié et applaudi. Enfin M. Strit des Concerts Mayol, qui avait composé un gentil programme à l'intention des enfants, fut désopilant et inénarrable dans ses imitations comiques ; il interpréta avec un art parfait quelques-unes de ses créations, telles que *Le Pinard*, *Ma première Chanson*, *Ma juju*, *Il est intimidé*, etc., toujours frénétiquement rappelé par les petites mains blanches qui battaient à se rompre.

Après une courte allocution du Président pour remercier les artistes, les organisateurs et les sociétaires d'être venus aussi nombreux à cette fête. Une allusion fut faite à la nécessité

de porter, pour 1920, la cotisation de 3 à 5 fr., l'augmentation croissante des frais de toutes sortes ne permettant plus de faire utilement face aux dépenses.

Le bal reprit ensuite avec un entrain endiablé, les petits et les grands rivalisant d'ardeur jusqu'à la farandole finale, farandole montrée au cours de laquelle les commissaires distribuèrent aux dames de superbes éventails et autres accessoires-souvenirs.

Un seul nuage dans cette journée, c'est l'interruption, pour 1920, des bals de nuit, empêchant la Grappe de donner la fête projetée pour le premier samedi de février. Nous faisons confiance aux commissaires pour que cette fête soit compensée si possible par une ou deux matinées.

Jules BARTOT.

Vacances de sous-officiers rengagés

Une note officielle indique que des vacances de sous-officiers rengagés ont lieu au 7^e d'infanterie et à la 17^e Section des infirmiers.

La neige

Samedi matin, la neige est tombée en assez grande abondance sur Cahors. En quelques minutes, les toits des maisons furent recouverts d'une couche blanche. Mais, par suite de l'humidité, la neige fondait à proportion dans les rues.

Violent orage

Jeudi matin, vers 9 heures, un violent orage a éclaté sur Cahors. Pendant une demi-heure, éclairs et tonnerre firent rage et une pluie torrentielle inonda la ville.

Qui l'a trouvé ?

Il a été perdu jeudi soir, au train de 5 heures et demie, du quai de la gare à la petite rue qui est derrière l'Hôtel Singou, une écharpe en laine noire.

La rapporter rue de la Banque numéro 1, maison Francoual.

Prix cultureux

Le concours des prix cultureux, de primes d'honneur, de prix de spécialités, auront lieu dans le Lot en 1926.

Livraison des tabacs

Voici le tableau des dates de livraison de la récolte des tabacs de 1919 :

MAGASIN DE CAHORS

Echantillons, 14 Jan. ; Portes grains, 16. CONTRÔLE DE CULTURE DE CAJARC

1^{re} Commission

Brengués, 16 et 17 Janvier ; Bédier, 17 ; Boussac, 17 ; Gorn, 17 et 19 ; Espagnac St-Etienne, 19 et 20 ; Biers, 20 et 21 ; Marcihac, 21, 22 et 23 ; Bergant, 24 ; Limogne, 24 ; Lugagnac, 26 ; St-Sulpice, 26.

2^e Commission

Larnagol, 16, 17 et 19 Janvier ; Cabrelets, 19 et 20 ; Orniac, 20 ; Carayrac, 20 ; Frontenac, 20 ; Gréalou, 21 ; St-Pierre-Toirac, 21 ; Larroque-Toirac, 21 et 22 ; Monthrun, 22 ; Cénévrières, 23 et 24 ; St-Martin-Labouval, 24, 26 et 27.

3^e Commission

Cajarc, 16 et 17 Janvier ; Calvignac, 19 et 20 ; Puyjournes, 20 ; St-Jean-de-Laur, 20 ; Cadriac, 20 ; St-Chels, 21 ; Souillac, 21 et 22 ; Tour-de-Faure, 23, 24 et 26 ; St-Cirq-Lapopie, 27 et 28 ; Crégols, 28 et 29.

CONTRÔLE DE CULTURE DE CAHORS

1^{re} Commission

Flaunac, 27 Janvier ; Pern, 27 et 28 ; St-Paul-Labouffie, 28 ; Castelnaud, 29 ; Esclanzels, 29 ; Arcambal-Pasturat, 29 et 30 ; Bonziès, 30 et 31 ; Lauzès, 31 ; St-Cernin, 2 Février ; St-Martin-de-Vers, 2 ; Sabadel-Lauzès, 2 et 3 ; Lentillac-Lauzès, 3 ; Arcambal-Major, 4, 5 et 6 ; Flaunac-Laubenque, 6.

2^e Commission

St-Géry, 28, 29 et 30 Janvier ; Cahors-Nord, 30 et 31 Janvier, 2 Février ; L'Hospitalet, 30 ; Sénac, 3 ; Caniac, 3 ; Labastide-Marnach, 4 ; Cahors-Sud, 4 et 5.

3^e Commission

Larroque-des-Arcs, 30 Janvier ; Lamaudelle, 30 et 31 ; Valrouffé, 31 Janvier et 2 Février ; Francouls, 2 ; Vers-Major, 2 et 3 ; Vers-Minor, 3 et 4 ; Cours, 4 ; Cras, 4 ; Mondoumerc, 4 ; Aujols, 4 ; Cieurac, 5 ; Cremps, 5 ; Fontanes, 5 ; Laburgade, 5 ; Lalbenque, 5.

CONTRÔLE PRINCIPAL DE CAHORS

1^{re} Commission

Caillac, 7 février ; Mercuès, 7 et 9 ; Espère, 9 ; Luzech, 10 ; Albas, 10 ; Parnac, 11 ; Crayssac, 11 ; Pradines, 11, 12 et 13.

2^e Commission

Cahors-Bégous, 5, 6 et 7 février ; Grézels, 7 et 9 ; Puy-Evêque, 9 ; Prayssac, 10 et 11 ; Pescadoires, 11 ; Le Montat, 12 ; Cahors-Cabessut, 12 et 13.

3^e Commission

Douelle, 6, 7 février ; St-Vincent-Rive-d'Oll, 7 ; Anglars-Juillac, 7 ; Bèlaye, 9 ; Castelnaud, 9 ; Les Junies, 9 ; St-Médard, 9 ; Lagardelle, 9 ; Maxou, 10 ; Boissières, 10 ; St-Denis-Catus, 10 ; Calamane, 11 ; Nuzéjouls, 11 ; Catus, 11 et 12 ; Lascabanes, 12 ; St-Alauze, 12 ; Gézac, 12 et 13 ; Montcuq, 13 ; St-Laurent-Lomlie, 13 ; St-Cyprien, 13.

MAGASIN DE SOULLAC

1^{re} Commission

Echantillon, 20 janvier ; Porte-graines, 22

CONTRÔLE PRINCIPAL DE SOULLAC

1^{re} Commission

Reilhac, 22 janvier ; Flaunac-gare, 22 ; Durhans, 22 ; Livernon, 23 ; Grézels, 23 ; Lissac, 23 ; Sonac, 23 ; St-Simon, 23 ; Espédaillac, 23 ; Assier, 23 ; Lachapelle-Auzac, 24 ; Lanzac, 24 et 26 ; Pinsac, 26 ; Souillac, 25 et 26 ; Balatou 27 ; Floirac, 28 ; Montvalent, 28 ; Cuzance, 28 ; Martel, 28 et 29.

2^e Commission

St-Sozy, 29 janvier ; Meyronne, 29 et 30 ; Lacave 30 ; Creysse 30 et 31 ; St-Denis-Martel, 31 ; Vayrac 31 ; Bétaille, 31 ; Gramat, 2 février ; Strenquels, 2 ; St-Céré, 2 ; Saint-Michel-Loubéjou, 2 ; Prudhomat, 2 et 3 ; Bretenoux, 3 ; Loubressac, 3.

CONTRÔLE DE CULTURE DE GOURDON

3^e Commission

Dégagnac, 3, 4 et 5 février ; Léobard, 5 ; Salviac, 5, 6 et 7 ; Concorès, 7 et 9 ; St-Germain-de-Bel-Air, 9 ; St-Champanand, 9 ; Masclat, 9 et 10 ; Payrac, 10 ; Fajoles, 10 ; Rouffillac, 10 ; Anglars-Nozac, 10 ; Loupiac, 10 et 11 ; Le Roc, 11 ; Lamotte-Fénelon, 11 et 12 ; Gourdon, 12 ; Le Vigan, 12 ; Payrignac, 12 ; St-Cirq-Madelon, 12 ; St-Clair, 12 ; Quissac, 13.

Tamponné

Vendredi soir, un employé de la Compagnie a été tamponné par le train de 7 heures.

Il a été transporté à l'hôpital de Cahors. Son état est grave.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans les bureaux de la mairie.

Un tison enflammé ayant roulé avait incendié le plancher.

Quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre le feu.

Théâtre de Cahors

TOURNÉES VEUVE EDMOND Souché

Occupe-toi d'Amélie

Le mercredi 14 janvier, Madame Veuve Edmond Souché nous donnera l'immense succès de M. Georges Feydeau, le chef-d'œuvre du genre *Occupe-toi d'Amélie*, véritable fourire, le triomphe des Nouveautés.

Pour cette interprétation toute spéciale, Mme Veuve Edmond Souché s'est assurée une troupe de premier ordre.

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 27 décembre 1919 au 3 janvier 1920

Naissances

Gouachou André-Georges-Pierre, boulevard Gambetta, 51. Clairly Lucie-Germaine, rue Président Wilson.

Mailhe Pierre-René, rue Fondue-Haute, 13. Fournié André-Michel, à Cabessut-Haut.

Publications de Mariages

Prouët Joachim-Jacques, charpentier et Galan Victoria-Jeanne-Juliette, couturière, à Cahors.

Mazetti Marcel-Charles, commerçant à St-Ouen et Malique Emilie-Marie-Jeanne-Henriette, s. p., à Cahors.

Miquel Raymond, plâtrier à Cahors et Mercadier Marie-Louise-Philomène, s. p., à Cahors.

Vaisse Germain-Antoine, employé à Cahors et Moulis Bernadette, s. p., à Toulouse.

Deltell René-Albert, tourneur au Dépôt et Cabanes Jeanne-Marguerite, mercière, à Cahors.

Mariages

Palame Pierre-Jean et Ruffet Jeanne-Françoise.

Lalandé Alexandre et Second Marie-Antoinette.

Décès

Claret Victor, 62 ans, rue Président Wilson.

Bornes Marcel, 26 ans, rue Président Wilson.

Mouly Marie, veuve Pons, 61 ans, rue Président-Wilson.

Fournié Anne, veuve Boissières, 85 ans, à Lacapelle.

Grangé Jean, 67 ans, rue Président-Wilson.

Sers Jean-Pierre, 89 ans, rue Président-Wilson.

Saint-Pantaléon

Hyméno. — Lundi 29 décembre dernier a été célébré le mariage de Mlle Marie-Louise Frézals, fille de notre ami M. Frézals, instituteur en retraite avec M. Jules Miquel, employé au Conseil d'Etat, Chevalier de la Légion d'honneur.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Figeac

Groupe sportif Figeacois. — Dimanche dernier, notre équipe se rencontrait à Aurillac avec le Stade aurillacois (M.), équipe qualifiée pour le championnat d'Auvergne.

Après une partie jouée sur un terrain presque impraticable, le groupe sportif Figeacois fut déclaré vainqueur par 6 points (2 essais) contre 3 points (1 essai).

Partie toute à l'avantage de notre équipe qui domina nettement.

— Aujourd'hui dimanche à 2 heures, sur le terrain de l'Hospice, match de revanche entre le Stade aurillacois et le groupe sportif de Figeac.

Pharmacies. — Le service sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Brousse, place Champollion.

Etat-civil du 26 décembre au 3 janvier. — Naissances : Lacaze Denise, rue Orthobadial ; Bonafé André, avenue Gambetta.

Mariages : Pagnon Jean et Arnagol Gertrude.

Décès : Lode Firmin, 76 ans, rue du Claux.

Salviac

Adjudication. — Dimanche 28 Décembre, à 2 heures du soir les droits de place et de pesage ont été donnés à l'adjudication. M. Contié a été déclaré adjudicataire des droits de place, moyennant la somme de 425 fr. et pour un an.

M. Francoual a été adjudicataire des droits de pesage moyennant le prix de 174 fr. par an et ce pour 4 ans.

Pour l'enlèvement des boues aucun adjudicataire ne s'est présenté.

Mouvement de la population. — L'état-civil de la Commune de Salviac se décompose comme suit : Naissances 5, décès 32, publications de mariage 28, mariages 14. Les décès l'emportent chaque année sur les naissances ; si la situation ne change pas, avec l'exode de nos campagnards vers la ville, dans quelques années, notre pays sera complètement dépeuplé.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 58.

Obsèques de Jean Dupuy

Ce matin on le lieu, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques de M. Jean Dupuy, directeur du *Petit Parisien*. Parmi les nombreuses personnalités présentes, on remarquait le maréchal Foch, les généraux Dubail, Guillaumat, les ministres et sous-secrétaires d'Etat Klotz, Loucheur, Dubois, Noulens, Nail, Tardieu, Cels, Ignace, Mourier, Le Trocquer, etc. Etaient présents tous les directeurs et rédacteurs de journaux. Des centaines de couronnes avaient été offertes. L'inhumation a eu lieu au Père Lachaise.

Un démenti

De Washington : M. Frank Polk, sous-secrétaire au département d'Etat dément la nouvelle de sa démission lancée par le *New-York Herald*.

Révolte en Corée

De Washington : La Corée serait en état de révolte ouverte contre le Japon. Les

missionnaires chrétiens favoriseraient le mouvement.

Le niveau de la Seine

La montée de la Seine a été de 30 centimètres depuis hier. On prévoit que la rivière sera étale d'ici lundi. Aux travaux publics on a bon espoir et on déclare que toutes les mesures sont prises.

L'Italie et les Alliés

De Rome : La prochaine conférence de Paris aboutira à un insuccès d'après les milieux italiens. Cette réunion serait la dernière où la question de l'Adriatique serait débattue entre les Alliés.

Le pacte de garantie

De Londres : Au sujet du pacte de garantie anglo-américain, le *Morning Post* écrit : Si ce pacte était porté devant le Sénat américain, à l'heure actuelle, il provoquerait une opposition aussi formidable que celle soulevée par le traité de paix.

L'avance bolcheviste

De Copenhague : Un radio de Moscou annonce l'occupation d'Ekaterinoslav ; le bassin du Don serait aussi entre les mains des bolchevistes.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles A. MARMESSE, mécanicien et R. MARMESSE, 3 Cahors ; Madame Veuve CARRIOL et Madame PONS, château de Merly (Carlarrel) ; Mesdames Veuves AUREL et LAFONT, à St-Projet ; Madame et Monsieur VALETTE, à Bordeaux, ont le regret de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Mademoiselle Marie CARRIOL

et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu à l'Hôpital à Cahors, le 5 janvier, à 8 h. 15 du matin.

AVIS D'ANNIVERSAIRE

Madame Veuve Adrien ALBET et sa famille ; Madame Veuve ALBET, née ALIBERT, et tous les autres parents, prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister au service anniversaire célébré à l'intention de

Monsieur Adrien ALBET

Boucher

qui aura lieu le lundi 5 janvier 1920, à 10 heures du matin, en l'Eglise Cathédrale.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Jules GRIMA ; les familles ESTANOL et SCANAPIEC et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Louis GAICH

Assurance contre la Maladie

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament, qui prévient toute aggravation, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre 2 fr. 80 (impôt compris) adressée à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

POTASSE D'ALSACE

A VENDRE

VIIEUSSENS, négociant à ALBAS (Lot).

Par suite de la persistance de la hausse des changes

La BANQUE MARC TREILLARD à CAHORS

3, rue G. Clemenceau

PAIE TOUJOURS PLUS CHER

les Coupons libellés en Monnaies étrangères, Livres Sterling, Dollars Yens, Piastres, etc.

Comment dissoudre l'acide urique

Les effets pernicieux produits sur l'organisme par la présence d'excès d'acide urique dans le sang sont très connus. Elle se manifeste par des urines troubles avec dépôt rougeâtre, douleurs dans le bas du dos, lombago et si l'acide urique n'est pas chassé rapidement, il se dépose dans les jointures, les articulations et les muscles, causant les souffrances aiguës du rhumatisme, goutte, gravelle, de la pierre, sciatic et un affaiblissement général.

Les Pilules Foster contiennent un remède précieux pour empêcher la formation des cristaux d'acide urique et éliminer du sang, dissous avec les urines. Elles nettoient l'appareil urinaire, éliminent ses tissus défectueux irrités ou enflammés par la présence de ces poisons du sang. Si vous voulez obtenir un résultat parfait, il est utile de suivre aussi un régime qui ne favorise pas la production de l'acide urique. Les viandes blanches comme la volaille, les légumes frais, le lait pur et un travail modéré sont le meilleur adjuvant des Pilules Foster. Elles n'ont pas d'action sur l'estomac et les intestins, par conséquent n'échauffent pas et ne constipent pas. Leur rôle est de nettoyer les reins, la vessie et de laver le sang des résidus qui l'empoisonnent.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies, au prix de 3 fr. 50 la boîte, 20 fr. les six boîtes, plus 0 fr. 40 d'impôt par boîte, ou franco par la poste. H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris-17.

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles
Propriétés de rapport et d'agrément
Maisons, villas, jardins, bois,
fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre
et 4, rue Coty, Cahors.

ACHATS ET VENTES

DE PROPRIÉTÉS ET D'IMMEUBLES

S'adresser chez M^e BOYER
12, BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS

A VENDRE

Voiture quatre roues

Genre Docar

et brabant Amoureux

Etat Neuf

S'adresser au bureau du journal.

A vendre pour cause de départ

UNE PETITE MOTOCYCLETTE

marque *Motocoché*, accumulateurs en bon état, marchant bien, vitesse 50 km. à l'heure. Poids : 35 kg.
S'adresser : DELARD, 9, rue du Portail-Aban, Cahors.

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale

SOULLAC (Lot)

Section Autos, Moteurs et Cycleas

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotes. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Boutes. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bohings C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fouriture de Matériel.

Télégrammes : GARAGE, Souillac.

TÉLÉPHONE : 4.

LES VAINCUS DE LA VIE

Le Fils d

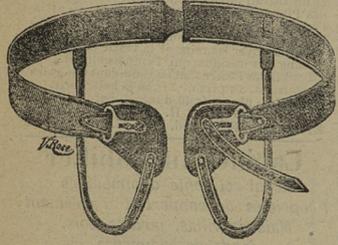
Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

LABORATOIRE DE LA PHOSPHODE GARNAL

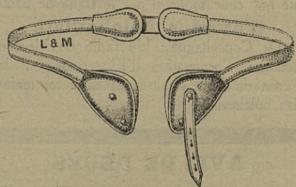
97, BOULEVARD GAMBETTA
En face le Théâtre CAHORS

GRAND CHOIX DE BANDAGES HERNIAIRES

Bandages perfectionnés de tous modèles assurant, sans gêne, la contention parfaite de la Hernie



Bandages sans ressort, simple ou double, ceinture élastique, pelote peau de diable ou gomme noire.

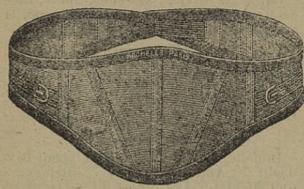


Bandages simples ou doubles, ressort forgé renforcé inoxydable.

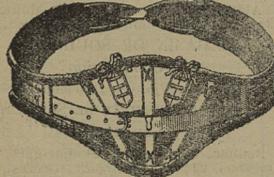
Bas à varices, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse



Bas à varices



Ceinture ventrière



Ceinture de grossesse

Horaires des trains de la gare de Cahors

Ligne de Brive à Montauban		Ligne de Montauban à Brive	
Arrivée: 6 h. 45	Départ: 6 h. 49	Arrivée: 8 h. 06	Départ: 8 h. 48
7 h. 26	7 h. 30	8 h. 34	8 h. 38
12 h. 03	7 h. 42	18 h. 27	19 h. 29
17 h. 23	17 h. 42	21 h. 30	21 h. 34
20 h. 24	20 h. 28	22 h. 11	22 h. 15

Ligne de Libos		Ligne de Capdenac	
Départ: 9 h. 02	15 h. 34	Départ: 6 h. 59	16 h. (1)
Arrivées: 11 h. 34	20 h. 53	Arrivées: 9 h. 48 (1)	20 h. 55

(1) Ces trains n'ont lieu que les jours de foire de Cahors et Cajarc et le samedi de chaque semaine.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de première Instance de Cahors.

Audience publique de police correctionnelle du Tribunal de première instance, séant à Cahors, au Palais de Justice, le dix-huit décembre 1919.

Entre Monsieur le Procureur de la République près ce tribunal, demandeur et poursuivant d'une part, Et BRU Marie-Rosa, épouse MIQUEL, 42 ans, née le 7 janvier 1877, à Trespoux (Lot), demeurant à Bégous, commune de Cahors, prévenue de mise en vente de lait qu'elle avait mouillé dans la proportion de 60 à 65 0/0... D'autre part.

Débit prévu et puni par les articles 1 et 3 de la loi du 1^{er} août 1905. Attendu etc., etc... Faisant application des dispositions des dits articles, le tribunal condamne BRU Marie-Rosa à deux mois de prison. Dit qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. La condamne en outre à 300 francs d'amende, ordonne l'affichage du jugement à la porte du domicile de la condamnée et à la porte de la Mairie de Cahors. Dit que cet affichage devra être maintenu pendant 7 jours. Que l'affiche aura la dimension d'une feuille de timbre de 2 francs et que le coût ne devra pas dépasser quinze francs. Ordonne l'insertion par extrait du présent jugement dans deux Journaux locaux, au choix de Monsieur le Procureur de la République, le coût de chacune d'elles ne devant pas dépasser quinze francs. La condamne en outre aux frais du procès.

Pour copie conforme: Le Greffier, E. GALTIE. Cahors le 30 décembre 1919.

Etude de M. MALET Notaire à Cahors

Dernière insertion

Suivant acte reçu par Maître MALET, notaire à Cahors, le 19 Décembre 1919, M. Louis DOULHAC, coiffeur, demeurant à Cahors, rue du Président-Wilson, n° 4, a vendu à M. Louis DUTHIL, coiffeur, demeurant à Caussade, le fonds de commerce de coiffeur, qu'il exploite à Cahors, rue du Président Wilson, n° 4.

Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude dudit Maître MALET. Avis est donné, qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers du vendeur devront, pour conserver leurs droits, former opposition, au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours qui suivront la présente insertion.

Pour dernier avis:

MALET, notaire.

SOUDURE AUTOGENE

- Réparations de toutes pièces -

Fer — Fonte — Acier
Cuivre — Aluminium

Rue de la Banque, en face la Brasserie CAHORS

Imprimerie COUPLANT (personnel intéressé) Le Gérant: A. COUPLANT.

Etudes de M^e SALGUES DE GÉNIÈS, notaire à Marcilhac (Lot) et de M^e FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), successeur de son père

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au DIMANCHE PREMIER FÉVRIER MIL NEUF CENT VINGT à DEUX heures du soir en la mairie de Saint-Chels, par devant M^e SALGUES DE GENIES, notaire à Marcilhac (Lot)

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Figeac le trois octobre mil neuf cent dix-neuf, enregistré, et d'un autre jugement également rendu sur requête par le même tribunal le trente et un décembre mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Il sera procédé le DIMANCHE PREMIER FÉVRIER MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX heures du soir en la mairie de Saint-Chels, devant Maître SALGUES DE GÉNIÈS, notaire à Marcilhac, commis à cet effet, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions de Monsieur Pierre MASBOU, quand vivait propriétaire au Pech-de-Crau, commune de Cahors et de Madame Anastasie LAVASTROU, son épouse, quand vivait demeurant au même lieu.

Cette vente est poursuivie à la requête de: 1^o Madame Marie MASBOU, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Gabriel PEZET, ouvrier, demeurant tous deux à Revignes, par Deczeville (Aveyron); 2^o Madame Léonie BOUSQUET, veuve de Monsieur Pierre MASBOU, quand vivait, ouvrier mineur au Mas-de-Naudy, commune de Cahors, ladite dame demeurant à Vernet-le-Haut (Aveyron), et agissant en qualité de tutrice légale de son fils mineur, Fernand MASBOU, issu de son mariage avec ledit Pierre MASBOU; 3^o Mme Germaine MASBOU, sans profession, épouse de Monsieur Elol GOUYBES, ouvrier à la vieille Montagne, qui assiste et autorise, demeurant tous deux à Dunet, commune de Vizez (Aveyron); 4^o Monsieur Casimir ORTALO, propriétaire à Donzac, commune de Marcilhac (Lot), agissant en qualité de tuteur légal de sa fille mineure Marie-Louise ORTALO, issue de son mariage avec Madame Albertine MASBOU, aujourd'hui décédée.

Licitants ayant Maître FONTANGES pour leur avoué. Elle aura lieu en présence ou aux dires appelés de: 1^o Monsieur l'abbé Louis PRADINES, demeurant à Marcilhac, pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc de la mineure Marie-Louise ORTALO, sus-nommée. 2^o Monsieur Raymond FRANCOUAL, propriétaire à Saint-Chels, pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc du mineur Fernand MASBOU, sus-nommé.

DÉSIGNATION des immeubles à vendre ET LOTISSEMENT

PREMIER LOT
Le premier lot comprendra les immeubles suivants:

1^o Une châtaigneraie portée à la matrice cadastrale de la commune de Cahors sous le numéro 398 section G, lieu dit Rascalat pour une contenance de quatre ares quarante centiares, quatrième classe et un revenu de trente-cinq centimes; 2^o Une terre labourable portée à la même matrice cadastrale sous le numéro 399, mêmes section et lieu dit pour une contenance de un are quatre-vingts centiares, troisième classe et un revenu de soixante-douze centimes; 3^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro quatre cent, même lieu dit, pour une contenance de quatre ares soixante-dix centiares, troisième classe et un revenu de quatre-vingt-huit centimes; Les dits immeubles d'un seul tenant confrontant dans leur ensemble à Samson, Alibert et à chemin, seront mis en vente sur une mise à prix de cinquante francs, ci. 50 fr.

DEUXIEME LOT
Le deuxième lot comprendra les immeubles suivants:

1^o Une pâture portée à la matrice cadastrale de la dite commune de Cahors sous le numéro 510 de la section G, lieu dit au Causse pour une contenance de quinze ares trente centiares, deuxième classe et un revenu de douze centimes; 2^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 511 p lieu dit Genièvre pour une contenance de onze ares soixante-quinze centiares, troisième classe et un revenu de quatre francs soixante et onze centimes; 3^o Une pâture portée aux dites matrice et section sous le numéro 511 p, même lieu dit pour une contenance de onze ares soixante-quinze centiares, deuxième classe et un revenu de dix centimes; 4^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 512, même lieu dit pour une contenance de cinq ares cinquante centiares, troisième classe et un revenu de deux francs dix-neuf centimes; 5^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 518 p, même lieu dit pour une contenance de quatre-vingt-quinze centiares, troisième classe et un revenu de trente-huit centimes; 6^o Une pâture portée aux dites matrice et section, sous le numéro 518 p, même lieu dit pour une contenance de quatre-vingt-quinze centiares, deuxième classe et un revenu de un centime; 7^o Une pâture portée aux dites matrice et section, sous le numéro 519, même lieu dit pour une contenance de douze ares quarante centiares, deuxième classe et un revenu de dix centimes; 8^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 522 lieu dit Al Pech pour une contenance de un are vingt centiares, quatrième classe

et un revenu de quatorze centimes; 9^o Une pâture portée aux dites matrice et section sous le numéro 523 même lieu dit pour une contenance de seize ares vingt centiares, deuxième classe et un revenu de treize centimes; 10^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 524, même lieu dit pour une contenance de six ares soixante centiares, quatrième classe et un revenu de soixante-dix-neuf centimes; 11^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 525, même lieu dit pour une contenance de treize ares soixante-dix centiares, quatrième classe et un revenu de deux francs soixante-cinq centimes; 12^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 526, même lieu dit pour une contenance de deux ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe et un revenu de trente-quatre centimes.

Les dits immeubles confrontant dans leur ensemble à veuve Lacam, Thalamas, Samson et chemin, seront mis en vente sur une mise à prix de sept cents, ci. 700 fr.

TROISIEME LOT
Le troisième lot comprendra les immeubles suivants:

1^o Une pâture portée à la matrice cadastrale de la commune de Cahors sous le numéro 895 de la section G, lieu dit Roucaille, pour une contenance de dix-neuf ares trente centiares, deuxième classe et un revenu de quinze centimes; 2^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 904, même lieu dit pour une contenance de quatre-vingt-sept ares quatre-vingts centiares, quatrième classe et un revenu de dix francs cinquante-quatre centimes; 3^o Une pâture portée aux dites matrice et section, sous le numéro 926 p, lieu dit Pech de Cotour pour une contenance de deux hectares quatre centiares, deuxième classe et un revenu de un franc soixante centimes. Les dits immeubles confrontant dans leur ensemble à Blanc, Alibert, seront mis en vente sur une mise à prix de trois cents francs, ci. 300 fr.

QUATRIEME LOT
Le quatrième lot comprendra les immeubles suivants:

1^o Une pâture portée à la matrice cadastrale de la commune de Cahors sous le numéro 1357 de la section G, lieu dit Naudy pour une contenance de dix ares quarante centiares, deuxième classe et un revenu de huit centimes; 2^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 1358 même lieu dit pour une contenance de quarante-six ares quatre-vingts centiares, qua-

trième classe et un revenu de cinq francs soixante-deux centimes; 3^o Une pâture portée aux dites matrice et section sous le numéro 1361, même lieu dit pour une contenance de douze ares soixante-dix centiares, deuxième classe et un revenu de dix centimes; 4^o Une pâture portée aux dites matrice et section sous le numéro 1390, lieu dit Combel de Pech de Clau pour une contenance de trente-sept ares trente centiares, deuxième classe et un revenu de trente centimes; 5^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 1391, même lieu dit pour une contenance de dix-huit ares cinquante centiares, quatrième classe et un revenu de deux francs vingt-deux centimes; 6^o Une pâture portée aux dites matrice et section sous le numéro 1396, même lieu dit pour une contenance de soixante-neuf ares soixante-dix centiares, deuxième classe et un revenu de cinquante-cinq centimes; 7^o Une pâture portée aux dites matrice et section sous le numéro 1398 p, lieu dit Pech de Croux, pour une contenance de quatre-vingt-huit ares six centiares, deuxième classe et un revenu de soixante-dix centimes; 8^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 1428 p, lieu dit Larenal pour une contenance de seize ares cinquante-cinq centiares, quatrième classe et un revenu de un franc quatre-vingt-dix centimes; 9^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 1429, lieu dit Cuzergues pour une contenance de soixante-huit ares, quatrième classe et un revenu de huit francs seize centimes; 10^o Une pâture portée aux dites matrice et section sous le numéro 1431 p, lieu dit Larenal pour une contenance de trente-quatre ares quatre-vingt-quinze centiares, deuxième classe et un revenu de vingt-huit centimes; 11^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 1439 p, même lieu dit pour une contenance de soixante-dix ares soixante centiares, quatrième classe et un revenu de huit francs quarante-sept centimes; 12^o Une pâture portée aux dites matrice et section sous le numéro 1446 p, lieu dit Prade Berbourg pour une contenance de soixante-dix-neuf ares quatre-vingts centiares, deuxième classe et un revenu de soixante-quatre centimes; 13^o Une maison portée aux dites matrice et section sous le numéro 1398 lieu dit Pech de Croux et pour un revenu de onze francs vingt-cinq centimes. Les dits immeubles confrontant dans leur ensemble à Blanc, Alibert, Lagarrigue et route, seront mis en vente sur une mise à prix de mille cinq cents francs, ci. 1.500 fr.

CINQUIEME LOT
Le cinquième lot comprendra les immeubles suivants:

1^o Une friche portée à la matrice cadastrale de la commune de Cahors sous le numéro 1467 de la section D, pour une contenance de vingt-trois ares soixante-dix centiares, deuxième classe et un revenu de dix-neuf centimes; 2^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 1452, même lieu dit pour une contenance de un are, première classe et un revenu de un franc douze centimes; 3^o Une grange portée aux dites matrice et section sous le numéro 1453, même lieu dit pour une contenance de trente centimes; 4^o Une aire portée aux dites matrice et section sous le numéro 1454, même lieu dit pour une contenance de quatre-vingt-dix centiares, troisième classe et un revenu de trente-six centimes; 5^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 1455, même lieu dit pour une contenance de un are, première classe et un revenu de douze centimes; 6^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 1456 p, même lieu dit pour une contenance de 15 ares, première classe et un revenu de dix-sept centimes; 7^o Une grange et terre labourable portées aux dites matrice et section sous le numéro 1456 p, même lieu dit pour une contenance de quinze centiares, troisième classe; 8^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 1207, même lieu dit pour une contenance de cinquante et un ares 30 centiares et un revenu de vingt francs cinquante-deux centimes; 9^o Une grange portée aux dites matrice et section sous le numéro 1208, même lieu dit pour une contenance de quarante centiares; 10^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 1209, même lieu dit pour une contenance de dix ares cinquante centiares, première classe et un revenu de quatre francs vingt centimes; Les dits immeubles confrontant dans leur ensemble à Lafon, Pégori et chemin, seront mis en vente sur une mise à prix de trois mille francs, ci. 3.000 fr.

SIXIEME LOT
Le sixième lot comprendra:

Une pâture portée à la matrice cadastrale de la commune de Cahors sous le numéro 1517 p, de la section D, lieu dit la Combelle pour une contenance de 3 hectares 50 ares 5 centiares, première classe et un revenu de huit francs quarante et un centimes; Confrontant à Gendra et à la route.

Il sera mis en vente sur une mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

SEPTIEME LOT
Le septième lot comprendra les immeubles suivants:

1^o Une pâture portée à la matrice cadastrale de la Commune de Saint-Chels sous le numéro 741 de la section B, lieu dit Alfiguier pour une contenance de quinze ares trente centiares et un revenu de vingt-cinq centimes; 2^o Un bois porté aux dites matrice et section sous le numéro 784, lieu dit Combe Alfiguier pour une contenance de quinze ares, deuxième classe et un revenu de soixante-douze centimes; 3^o Un bois porté aux dites matrice et section sous le numéro 785, même lieu dit pour une contenance de sept ares quarante centiares, première classe et un revenu de cinquante-neuf centimes; 4^o Un bois porté aux dites matrice et section sous le numéro 786, même lieu dit pour une contenance de 36 ares 36 centiares, deuxième classe et un revenu de un franc soixante-quatorze centimes; 5^o Une terre labourable portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 266 de la section E, lieu dit Sembrot pour une contenance de dix-sept ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe et un revenu de dix-sept centimes; 6^o Un bois porté aux dites matrice et section sous le numéro 267, même lieu dit pour une contenance de deux ares soixante-dix centiares, deuxième classe et un revenu de douze centimes; 7^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 268, même lieu dit pour une contenance de quatre ares soixante-dix centiares, deuxième classe et un revenu de cinquante-sept centimes; 8^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section, sous le numéro 269, même lieu dit pour une contenance de six ares cinquante centiares, troisième classe et un revenu de cinquante et un centimes; 9^o Une grange portée aux dites matrice et section sous le numéro 270, même lieu dit pour une contenance de quarante centiares; 10^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section, sous le numéro 271, même lieu dit pour une contenance de quatre-vingt-quatorze ares soixante-dix centiares, troisième classe et un revenu de sept francs cinquante-neuf centimes; 11^o Un jardin porté aux dites matrice et section sous le numéro 272, même lieu dit pour une contenance de un are quarante centiares et un revenu de quarante centimes; 12^o Un jardin porté aux dites matrice et section sous le numéro 273, même lieu dit pour une con-

tenance de un are soixante-dix centiares et un revenu de quarante-sept centimes; 13^o Un jardin porté aux dites matrice et section sous le numéro 274, même lieu dit pour une contenance de quatre-vingt-dix centiares et un revenu de vingt-six centimes; 14^o Une terre labourable portée aux dites matrice et section sous le numéro 477, lieu dit à la Fon basse pour une contenance de onze ares quatre-vingts centiares, troisième classe et un revenu de quatre-vingt-quatre centimes. Les dits immeubles seront mis en vente sur une mise à prix de mil huit cents francs, ci. 1.800 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Saint-Chels et de Cahors, canton de Cahors, arrondissement de Figeac (Lot). Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par Maître SALGUES DE GENIES, notaire à Marcilhac, commis pour procéder à la vente, a été déposé en son étude où chacun peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-énoncés, en sept lots, composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir:

Le premier lot de cinquante francs, ci. 50 fr.
Le deuxième lot de sept cents francs, ci. 700 fr.
Le troisième lot de trois cents francs, ci. 300 fr.
Le quatrième lot de quinze cents francs, ci. 1.500 fr.
Le cinquième lot de trois mille francs, ci. 3.000 fr.
Le sixième lot de mille francs, ci. 1.000 fr.
Le septième lot de dix-huit cents francs, ci. 1.800 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication. Pour extrait certifié conforme: Figeac, le cinq janvier mil neuf cent vingt. G. FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître SALGUES DE GENIES, notaire à Marcilhac (Lot), et à Maître FONTANGES, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, avenue de la Gare.